



## Diffamation sur le réseau social facebook

Par **suzanne**, le **24/09/2012** à **13:56**

Bonjour,

J'ai déposé plainte auprès du procureur de la république contre une dame qui a mis des commentaires diffamatoires me concernant, via son mur facebook. je suis convoquée demain au commissariat de police afin de réitérer ma demande. J'ai porté à la connaissance du procureur les éléments que j'ai pu glaner sur le net. J'en ai obtenu certains en utilisant un autre profil internet que j'ai ouvert afin de décharger mon premier profil. Je suis écrivain et j'avais besoin d'un second profil. Je dois préciser que le mur de cette dame est ouvert à tous. Je ne me suis pas infiltrée dans la liste de ses contacts. Est-ce que ces éléments que j'ai pu glaner sont recevables auprès du procureur. merci pour votre réponse.